

CEC Bulletin

(June, 2006)

2006 International Labour Conference Conférence internationale du Travail 2006

Sonia Regenbogen (Heenan Blaikie) and Kevin Coon (Baker McKenzie).....	Committee on the Application of Standards Commission de l'application des normes
Andrew Finlay (Scotiabank) and Pascale Gauthier (Conseil du patronat du Québec)	Committee on the Employment Relationship Commission sur la relation de travail
Clement Tang (TELUS) and Normand Coté (BMO).....	Committee on Safety and Health Commission sur la santé et la sécurité
Jim Lawson (CEC).....	Committee on Technical Cooperation Commission sur la coopération technique

Report on the 2006 International Labour Conference Compte rendu de la Conférence internationale du Travail 2006

by: Andrew Finlay, Scotiabank

The 2006 International Labour Conference closed on June 16th. From an Employer perspective, there were remarkable successes, as well as some concerning developments.

On the positive side, a Convention and Recommendation on Health and Safety was approved. This initiative began in 2003, during a general discussion on the topic. That meeting led to the Convention and Recommendation before us this year and last. Governments and Employers shared enough of a common vision that the result was a balanced set of instruments that the employer community could support.

La Conférence internationale du Travail (la «CIT») de 2006 a conclu ses travaux le 16 juin dernier. Selon la perspective patronale, il y a eu des succès remarquables ainsi que des développements inquiétants.

Du côté positif, une convention et une recommandation concernant la santé et la sécurité au travail a été approuvée. Cette initiative a pris naissance en 2003 lors d'une discussion générale à ce sujet. Cette réunion a mené à la convention et à la recommandation qui nous ont été présentées cette année et l'année dernière. Les gouvernements et les employeurs partageaient suffisamment une vision commune pour qu'en résulte à une série équilibrée d'actes conciliant divers intérêts que la communauté patronale pouvait appuyer.

Report on the 2006 International Labour Conference Compte rendu de la Conférence internationale du Travail 2006

On another positive note, what looked like a recipe for disaster, a Recommendation on the Employment Relationship, turned out far better than anyone in the Employer community had hoped. Through an innovative interest based approach to the most contentious issue, the Employer Group was able to keep the concept of triangular employment out of the instrument. And in another unexpected success, the Employers got language in the Recommendation that called for respect for true commercial relationships; the most overt recognition of independent contracting as a legitimate form of work ever achieved at the ILO. Finally, the Employer Group was successful in getting overt recognition for existing instruments on Temporary Employment Agencies – ensuring that the Recommendation was not used by organized labour as a new way to target that industry.

But with the positive came negatives. The Recommendation on the Employment Relationship promotes a common list of indicators and criteria, and endorses a presumptive approach to the determination of an employment relationship. In addition, there was no acknowledgement by the ILO itself that in preparing for this Recommendation, it disregarded a very hard fought agreement reached in 2003 among Unions, Governments and the Employer Group to keep any future Recommendation focused on disguised employment, and to avoid common criteria. In the end, despite considerable accomplishments, the Employer Group was pushed out of the process, eventually disengaging completely. As a result, what could have been a good Recommendation worthy of tri-partite support, turned into yet one more bi-partite instrument supported by Workers and Governments only.

The Conference also saw no progress on ILC and Governing Body Reform. At this point in time, the Worker side has rejected any changes that would improve effectiveness and efficiency.

D'un autre point de vue positif, ce qui semblait être un désastre, une recommandation portant sur les relations de travail, s'est avérée être beaucoup plus satisfaisante que les membres de la communauté patronale auraient pu souhaiter. En adoptant une approche innovatrice, basée sur les intérêts des parties, afin d'aborder les questions les plus épineuses, le groupe formé d'employeurs a réussi à éviter que le concept de la relation de travail triangulaire soit inclus dans l'acte. Comme autre succès inattendu, les employeurs ont réussi à obtenir dans la recommandation un libellé qui incitait au respect des relations commerciales légitimes; la reconnaissance la plus évidente des contrats de sous-traitance en tant que forme légitime de travail jamais obtenue à l'Organisation internationale du Travail (l'«OIT»). Finalement, le groupe des employeurs a connu un autre succès en obtenant une reconnaissance manifeste, pour les agences temporaires d'emplois, d'actes déjà existants – assurant ainsi que la recommandation ne soit pas utilisée par les groupes des travailleurs comme nouveau moyen de cibler cette industrie.

Les points positifs viennent, toutefois, avec des points négatifs. La recommandation sur les relations de travail promeut une liste commune d'indicateurs et de critères et endosse une approche par présomptions permettant la détermination des relations de travail. De plus, il n'y a eu aucune reconnaissance par l'OIT elle-même qu'en préparant cette recommandation, elle ne tenait aucunement compte d'une entente entre les syndicats, les gouvernements et le groupe des employeurs qui a été difficilement obtenue en 2003 afin d'assurer que toute recommandation future viserait les formes d'emplois déguisés et afin d'éviter des critères communs. En bout de ligne, en dépit d'accomplissements remarquables, le groupe des employeurs a été écarté du processus et s'est éventuellement désengagé complètement. Conséquemment, ce qui aurait pu être une bonne recommandation méritant un appui tripartite, a fini par être un autre acte bipartite qui a seulement été appuyé par les travailleurs et les gouvernements.

La conférence n'a également apporté aucun progrès en ce qui concerne la réforme de l'OIT et de son conseil d'administration. À ce stade-ci, les travailleurs ont rejeté tout changement qui améliorerait l'efficacité.

Report on the 2006 International Labour Conference Compte rendu de la Conférence internationale du Travail 2006

From a Canadian Employers' Council perspective, the Conference was significant. With seven CEC representatives attending, the CEC had a tremendous impact on all Committees. Detail from each committee is set out below, and is attached in a Conference Report from the International Organization of Employers.

As Delegate, I would like to take a moment to describe the activity of your delegation.

Jim Lawson came out of retirement to attend the session on Technical Cooperation (TC). TC is an area that is difficult to grasp, and seemingly of remote relevance to Canadian business. But it is extremely important in many developing economies where ILO support is needed to build good governance and inspection models for labour standards, and to help build effective business and labour organizations. Canadian businesses doing business in these countries rely on good governance for their success. Even small businesses or businesses with a wholly domestic focus benefit from the capacity of Canada's international business to grow and prosper. Jim brought his extensive experience with Conferences and the ILO Governing Body to bear on the committee, and pressed the Employer side to ensure that our interests were reflected in the discussions.

On the Committee on Application of Conventions, Sonia Regenbogen (Heenan Blaikie) and Kevin Coon (Baker McKenzie) were again on the Working Group for the Employers. In this group, Employer Representatives take ownership of cases against various countries, preparing the case for presentation to the Committee, and often making the presentation. Sonia presented cases on Uganda and the Phillipines, and presented conclusions for the Slovakia case. She also stepped in as Employer Spokesperson for an evening session. Kevin presented the Mexico case. The CEC has taken on a growing role in this Committee,

De la perspective du Conseil canadien des employeurs («CCE»), la conférence a été marquante. Avec la participation de sept représentants du CCE, ce dernier a eu un impact remarquable auprès de tous les comités. Les détails concernant chaque comité sont exposés ci-dessous et sont annexés dans un compte rendu de la conférence préparé par l'Organisation Internationale des Employeurs («OEI»).

En tant que délégué, j'aimerais prendre un instant pour décrire les activités de votre délégation.

Jim Lawson est sorti pour quelques temps de sa retraite afin de participer à la session concernant la Coopération technique («CT»). La CT est un domaine qui est difficile à cerner et qui semblerait peu pertinent au monde des affaires canadien. Cependant, il est extrêmement important dans plusieurs économies en voie de développement où l'appui de l'OIT est nécessaire afin de pouvoir mettre en place des modèles de bonne gouvernance et d'inspection en matière de normes d'emploi et afin d'aider à bâtir des organismes efficaces dans le domaine des affaires et du travail. Le succès des entreprises canadiennes qui sont en affaires dans ces pays dépend d'une bonne gouvernance. Même les petites entreprises ou les entreprises qui ont un objectif qui est entièrement domestique bénéficient de la capacité du commerce international canadien afin de croître et de prospérer. Jim a apporté au comité sa vaste expérience en ce qui a trait aux conférences et au conseil d'administration de l'OIT et a fait des représentations auprès du groupe des employeurs afin de s'assurer que nos intérêts étaient reflétés dans les discussions.

Au niveau de la Commission sur l'application des normes, Sonia Regenbogen (Heenan Blaikie) et Kevin Coon (Baker McKenzie) siégeaient une fois de plus au groupe de travail pour les employeurs. Dans ce groupe, les représentants des employeurs s'approprient de causes contre différents pays en préparant la cause en vue d'une présentation auprès du comité, et en faisant souvent la présentation. Sonia a présenté son exposé des faits concernant les causes de l'Ouganda et les Philippines, et a présenté des conclusions en ce qui a trait la cause de la Slovaquie. Elle s'est aussi prêtée au rôle de porte-parole des employeurs pour une séance en

Report on the 2006 International Labour Conference Compte rendu de la Conférence internationale du Travail 2006

which is often described as the heart of what the ILO is all about.

On Health and Safety, Norm Cote (Bank of Montreal) and Clement Tang (Telus) attended for the second year, and were both heavily involved in the logistics and execution of the Employer Group plan. Norm was also the Employer Group representative on the Drafting Committee, while Clement was cited by the Employer Spokesperson for his help in tracking language throughout the debate. Both were key members of the core Employer Group team.

In the Employment Relationships debate, I was spokesperson, as in 2003, and at the Meeting of Experts on the topic held in 2000. In what was the most contentious and difficult debate, I was fortunate to have a very large contingent of experts from around the world behind me. The Employers' Group was the biggest in recent memory, with a very high proportion of lawyers from both private enterprise, and business associations. I was fortunate to also have Pascale Gauthier of the Conseil du Patronat du Quebec participate in the Committee. Pascale was our Group's Drafting Committee Representative. Quite apart from the importance of this role in ensuring that the language reflected the nuances we were seeking, this role also resulted in Pascale working the longest hours of any of the Employer Group. In her first conference, Pascale was a terrific contributor.

In keeping with the trend of a high level of Canadian Business involvement in the Conference started years ago by Jim Lawson, this team was the highest profile Employer delegation at the Conference. They worked hard, enjoyed themselves, and learned a great deal. They are deserving of appreciation from Canada's business community. Any of them would be pleased to share more information with you about their experience.

soirée. Kevin a présenté son exposé des faits concernant la cause du Mexique. Le CCE a pris un rôle grandissant au sein de ce comité qui est souvent décrit comme le cœur de ce qu'est de l'essence de l'OIT.

En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, Norm Côté (Banque de Montréal) et Clement Tang (Telus) ont assisté à la conférence pour une deuxième année et ont tous deux été impliqués de près dans la logistique et l'exécution du plan du groupe des employeurs. Norm a aussi été un représentant du groupe des employeurs au sein du comité de rédaction tandis que le porte-parole des employeurs a reconnu Clement pour l'aide qu'il a apporté en suivant le dialogue et les propos des délégués tout au long du débat. Tous deux ont été des membres clés de l'équipe des employeurs.

J'étais porte-parole au débat portant sur les relations de travail, comme en 2003 et comme à la réunion d'experts à ce sujet en 2000. En ce qui a trait au débat le plus épineux et le plus difficile, j'ai eu la chance d'avoir à mes côtés un très grand groupe d'experts provenant de partout au monde. Le groupe des employeurs a été le plus nombreux de mémoire et comprenait une proportion importante d'avocats provenant à la fois d'entreprises privées et d'associations du monde des affaires. J'ai également eu la chance de bénéficier de la participation de Pascale Gauthier, du Conseil du patronat du Québec, au sein du comité. Pascale a été la représentante de notre groupe auprès du comité de rédaction. Mise à part l'importance de ce rôle afin de s'assurer que le libellé reflète les nuances que nous cherchions, ce rôle a aussi eu pour effet d'exiger que Pascale travaille les plus longues heures de tous les représentants du groupe des employeurs. Ce fut sa première conférence et Pascale a été une superbe collaboratrice.

Conformément à la tendance, initiée il y a plusieurs années par Jim Lawson, d'une implication accrue de la part du monde des affaires canadien à la conférence, cette équipe fut la délégation des employeurs la plus active à la conférence. Les membres ont travaillé fort, se sont amusés et ont beaucoup appris. Ils méritent d'être appréciés par la communauté des affaires canadienne. Ils seraient tous heureux de discuter plus en profondeur avec vous de leur expérience.

Report on the Employment Relationship Recommendation Compte rendu de la recommandation sur la relation de travail

by: Andrew Finlay, Scotiabank

The ILO adopted a Recommendation which legitimates independent contractors, and emphasizes the importance of true commercial agreements for the provision of services.

The Recommendation has as its central message paragraph 8, which states that "National policy for protection of (employees) should not interfere with true civil and commercial relationships ...".

The Recommendation is an International Labour Standard, and narrowly passed in the vote. While the business representatives were extremely pleased with much of the Recommendation, three technical paragraphs were poorly drafted, and ill-considered, providing unhelpful guidance to countries seeking to improve their system of employment protections. The business representatives uniformly opposed the Recommendation for this reason. However, on the key issue of respect for commercial relationships, the Recommendation was considered very helpful.

See the IOE Report on the Conference for more information (attached).

L'OIT a adopté une recommandation qui reconnaît les travailleurs indépendants et souligne l'importance des ententes commerciales légitimes en ce qui a trait à la prestation de services.

Le message principal de la recommandation se trouve au paragraphe 8, qui énonce que «[l]a politique nationale portant sur la protection (des employés) ne devrait pas porter atteinte aux relations civiles et commerciales légitimes ... ».

La recommandation est une norme internationale du travail, et a été approuvée aujourd'hui par une mince majorité de voix. Bien que les représentants de la communauté des affaires étaient très heureux avec plusieurs éléments de la recommandation, trois paragraphes techniques ont été mal rédigés et sont irréfléchis, fournissant des conseils qui sont peu utiles aux pays qui cherchent à améliorer leur système de protection en matière du travail. Pour cette raison, les représentants de la communauté des affaires se sont opposés uniformément à la recommandation. Toutefois, sur la question clé du respect des rapports commerciaux, la recommandation a été considérée comme étant très utile.

Voir le compte rendu de la conférence préparé par l'OIE pour de plus amples renseignements (joint en annexe).

**Committee on the Application of Standards
Commission de l'application des normes**

by: Sonia Regenbogen, Heenan Blaikie

During the second week of the Applications Committee, the work of the Committee focused on the individual country cases. Sonia Regenbogen (Heenan Blaikie) presented the Employer Group's submissions before the Committee on the cases of Uganda and the Philippines. These cases involved the use of children in armed conflict. Further, the case of the Philippines also involved the trafficking of children for domestic labour and sexual exploitation both within and outside of the country. Kevin Coon (Baker McKenzie) presented the Group's position with respect to the case of Mexico, a case which involved Convention 111, the anti-discrimination convention.

In addition, another notable case was the case of Myanmar. This case was discussed in a special sitting of the Applications Committee during which the Government of Myanmar announced that it would institute a six-month moratorium on the prosecution of complaints of forced labour made by citizens of Myanmar. While the Committee noted the commitment to the moratorium made by the Government, it repeated its strong appeal that the Government take serious and concrete action to eradicate forced labour at the national level in order to achieve compliance with Convention 29 (Forced Labour).

Lors de la deuxième semaine de la Commission sur l'application des normes, le travail de la Commission s'est concentré sur les causes individuelles de divers pays. Sonia Regenbogen (Heenan Blaikie) a présenté à la Commission les observations du groupe des employeurs ayant trait aux causes de l'Ouganda et des Philippines. Ces causes concernaient l'exploitation des enfants dans des conflits armés. De plus, la cause des Philippines impliquait le trafic d'enfant pour des travaux domestiques et l'exploitation sexuelle à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Kevin Coon (Baker McKenzie) a présenté la position du Groupe en ce qui concerne la cause du Mexique, cette cause portait sur la Convention 111 (la 'Convention anti-discriminatoire').

De plus, une autre cause notable est l'affaire du Myanmar. Cette cause a été discutée en séance spéciale de la Commission sur l'application des normes pendant laquelle le gouvernement du Myanmar a annoncé qu'il instituerait un moratoire de six mois à l'égard de la poursuite des plaintes de travail forcé déposées par les citoyens du Myanmar. Bien que la Commission ait noté l'engagement au moratoire faite par le gouvernement, elle a répété sa demande que le gouvernement prenne des mesures sérieuses et concrètes afin d'éradiquer le travail forcé au niveau national dans le but d'assurer sa conformité à la Convention 29 (travail forcé).

Committee on the Employment Relationship Commission sur la relation de travail

by: Pascale Gauthier, Conseil du Patronat du Québec

The debates that lead to the adoption of the recommendation on the employment relationship were very interesting although sometimes tumultuous. The employer delegation at the commission on the employment relationship was very active, which is not surprising considering the draft text proposed by the ILO. The draft included controversial elements that were unacceptable to employers from both an economic and a legal perspective.

The draft was biased towards the worker delegation. Surprisingly, consensus was achieved during the plenary sessions, and the adopted recommendation now legitimates independent contractors, and recognizes the importance of true commercial agreements in the services sector. I would like to point out the exceptional work accomplished by the spokesperson of the employer delegation, Andrew Finlay, who negotiated the removal of the concept of triangular employment relationships. He also obtained the inclusion of a paragraph that recognizes the existing instruments on Temporary Employment Agencies.

I had the chance to witness firsthand how, with an open mind and a flexible approach, Mr. Finlay managed to negotiate the removal of problematic passages from the original text presented by the ILO. Considering the intransigence of a majority of governments, which were of the view that criteria should be included to identify employment relationships, the employer delegation had no other alternative than to withdraw from the discussions. In light of these the circumstances, the work accomplished at the commission on the employment relationship lead to quite remarkable results.

Les discussions entourant l'adoption de la recommandation sur la relation de travail a donné lieu à des débats très intéressants quoique parfois houleux. Les délégués des employeurs qui ont participé aux travaux de cette commission ont manifesté un intérêt important. En effet, le projet de recommandation présenté par l'OIT incluait des éléments inacceptables du point de vue juridique et économique, que tous les employeurs désiraient voir disparaître.

Le groupe des travailleurs bénéficiait donc d'un projet de recommandation qui leur était largement favorable. Or, contre toute attente, les travaux en plénière ont donné lieu à des consensus, tant sur la reconnaissance juridique des travailleurs indépendants que sur la légalité des ententes commerciales lorsqu'une prestation de service est impliquée. Je me dois de souligner le travail exceptionnel effectué par Monsieur Andrew Finlay en tant que porte parole du groupe des employeurs, qui a réussi à obtenir un consensus sur le retrait du concept de la relation de travail triangulaire, et pour que soit inclus dans la recommandation un paragraphe visant à protéger l'industrie du placement de personnel.

Pour ma part, j'ai eu la chance de voir comment, avec flexibilité et ouverture d'esprit, Monsieur Finlay a négocié le retrait de passages problématiques pour les employeurs qui se trouvaient dans le projet de recommandation présenté par l'OIT. Vu l'entêtement de la plupart des gouvernements à introduire des critères de détermination de la relation de travail, les employeurs n'ont eu d'autre choix que de se retirer des discussions. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu des circonstances, les travaux de la commission sur la relation de travail ont mené à des résultats inespérés.

Committee on Safety and Health Commission sur la santé et la sécurité

by: Clement Tang (TELUS) and Normand Coté (BMO)

The employer group led the discussion on the development of instruments addressing safety and health of workers and successfully established a Promotional Framework for Occupational Safety and Health (OSH) in accordance with conclusions adopted by the 91st session (June 2003) of the International Labour Conference. The 95th annual Conference (June 2006) of the International Labour Organization has adopted a new Promotional Framework Convention on OSH and accompanying Recommendation. The measures in these new instruments will promote the development of a "preventative safety and health culture" through the elevation of OSH high on national agendas by launching national OSH programmes, as well as the promotion of safer and healthier working environments through preventive measures.

Le groupe des employeurs a mené la discussion sur le développement des instruments servant à assurer la sécurité et santé au travail (SST) des travailleurs tout en établissant avec succès un cadre promotionnel pour la SST, en respect des conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (juin 2003). La 95^e Conférence annuelle (Juin 2006) a adopté une convention promouvant un nouveau cadre promotionnel sur la SST accompagnée d'une Recommandation. Les mesures ainsi adoptées serviront à promouvoir une culture de prévention par l'adoption, au niveau des agendas nationaux, de programmes nationaux de SST ainsi qu'en favorisant la promotion d'environnements de travail plus sains et sécuritaires.

Committee on Technical Cooperation Commission sur la coopération technique

by: Jim Lawson, CEC

The Cooperation can be described as assistance to developing countries to support employment creation, including vocational training, modernization of labour law, policies to encourage economic growth, "fairness" workplace policies, health and safety rules, prohibitions on the use of child labour or other forms of exploitation....In other words, a variety of initiatives aimed at creating not just jobs, but "decent work"....A good objective and, in a global economy, worthy of CEC support.

Unfortunately, as is often the case at ILO meetings, this attempt to update the ILO's TC programs and improve delivery efficiencies through cooperation with other UN aid

La coopération technique peut être décrite comme étant une assistance aux pays en voie de développement en matière de création d'emplois, y compris la formation professionnelle, de modernisation en matière de droit du travail, de politiques pour encourager la croissance économique, de politiques d'«équité» ayant trait au milieu du travail, de règles en matière de santé et sécurité, d'interdictions concernant le travail des enfants et autres formes d'exploitation... En d'autres mots, il s'agit d'une variété d'initiatives visant à créer non seulement des emplois, mais du «travail décent»... Un bon objectif et, dans une économie mondiale, digne d'appui par le CCE.

Committee on Technical Cooperation Commission sur la coopération technique

organizations was hampered by persistent squabbling between the parties whenever TC programming conflicted with perceived vested interests.

Readers will note that the IOE's summary of the TC discussion is sent to every country's employer organization and therefore tends toward a "middle ground" position in reporting outcomes. From a Canadian perspective however, and assuming CEC support for the evolution of a global economy, we have to be a little disappointed with the final draft – other than to recognize that it must be read as a first step in a new direction.

The final text compromises what might have been strong encouragement of TC initiatives in developing countries because of concerns by the parties over the future of the ILO's ability – in an integrated UN aid program – to promote the uniqueness of tripartism at national levels, and possible limitations on the ILO's ability to encourage ratification of Conventions, including Declarations and Decent Work goals.

During the debates, Workers opposed proposals contrary to their ambition of equal partnership (with employers and governments) in the management of national economic and employment decisions. They likewise insisted that planning for participation with other UN agencies be designed so as to fully promote the uniqueness of the ILO's tripartite system and Conventions. They finally modified these positions, subject to more resources being devoted to strengthening worker organizations in developing countries.

Recognizing that limitations of available funding from donor governments means the need for inclusion of the financial and technical expertise of private sector employers, Workers finally ceased objections to proposals for expansion of Public/Private partnerships, but only if explicit guidelines are drafted to ensure these arrangements will include promotion of tripartism, "decent work" goals and ILO

Malheureusement, tel qu'il est souvent le cas aux réunions de l'OIT, cette tentative visant à mettre à jour les programmes de CT de l'OIT et d'améliorer l'efficacité de la prestation de services par l'entremise de coopération avec d'autres organismes d'aide de l'Organisation des Nations-Unies (l'«ONU») a été entravée par des désaccords persistants entre les parties quand le programme de CT entrait en conflit avec ce que les parties percevaient comme étant leurs droits acquis.

Les lecteurs noteront que le résumé de la discussion portant sur la CT préparé par l'OIE est envoyé à l'organisme patronal de chaque pays et, de ce fait, penche vers une position en «terrain neutre» dans son récit des résultats. D'une perspective canadienne, toutefois, et en supposant que le CCE appuie l'évolution d'une économie mondiale, nous devons être un peu déçus de l'ébauche finale – si ce n'est de reconnaître qu'elle doit être lue comme un premier pas vers une nouvelle direction.

Le texte final compromet ce qui aurait pu autrement constituer un soutien important aux initiatives de CT dans les pays en voie de développement en raison des préoccupations exprimées par les parties quant à la capacité de l'OIT – dans un programme intégré d'aide de l'ONU – de promouvoir, à l'avenir, le caractère unique du tripartisme sur le plan national, et des limitations possibles à la capacité de l'OIT d'encourager la ratification de conventions, y compris les objectifs en matière de déclarations et de travail décent.

Lors des débats, les travailleurs ont opposé des propositions qui allaient à l'encontre de leur ambition visant un partenariat égal (entre les employeurs et les gouvernements) en ce qui a trait à la gestion des décisions en matières d'économie et de travail sur le plan national. Ils ont aussi insisté sur le fait que la planification en vue de la participation avec d'autres agences de l'ONU soit conçue de façon à pouvoir promouvoir pleinement le caractère unique du système tripartite et des conventions de l'OIT. Ils

Committee on Technical Cooperation Commission sur la coopération technique

Conventions. Employers noted that such guidelines would probably not be an incentive for corporations, where value for money and focus on outcomes are normal operational expectations.

At the end of the day, with Employers and Workers still arguing many traditional positions, it was left for Governments to take the unusual role at the ILO of being the aggressive party pushing for results. Consequently, the text does reflect at least limited movement towards support for the efficient cooperation of the ILO with other UN organizations, some support for private sector participation, plus a demand that the ILO do a better job at evaluating TC project results.

ont finalement modifié leurs positions, sous réserve que d'autres ressources soient consacrées au renforcement des organisations des travailleurs dans les pays en voie de développement.

Après avoir reconnu que le financement disponible de la part des gouvernements donateurs est limité, et que ceci implique un besoin accru d'avoir l'expertise financière et technique des employeurs du secteur privé, les travailleurs ont finalement cédé à leurs objections aux propositions qui préconisaient le développement des partenariats public/privé, mais uniquement à la condition que des lignes directrices explicites soient rédigées afin d'assurer que ces arrangements comprennent une promotion du tripartisme, des buts en matière de «travail décent» et des conventions de l'OIT. Les employeurs ont observé que de telles lignes directrices ne seraient probablement pas un incitatif pour les sociétés, où l'optimisation des ressources et l'accent sur les résultats sont des attentes opérationnelles normales.

Au bout du compte, alors que les employeurs et les travailleurs débattaient encore plusieurs positions traditionnelles, il en revenait aux gouvernements de prendre le rôle de partie agressive incitant à l'obtention de résultats, un rôle qui leur est inhabituel dans les instances de l'OIT. Conséquemment, le libellé reflète, à tout le moins, un mince mouvement en faveur d'un appui pour la coopération efficace entre l'OIT et les autres organismes de l'ONU, d'un certain appui à la participation du secteur privé, en plus d'une demande afin que l'OIT fasse un meilleur travail en matière d'évaluation des résultats des projets de CT.